



Compte-rendu du conseil de direction du 8 mars 2010

Le 8 mars 2010, le conseil de direction de l'IUT s'est réuni à 14H15, salle du conseil du site Joffre, sur convocation de M. CITEAU directeur et sous sa présidence.

Étaient présents :

Mmes CORTHIER, DURAND, L'ANTON

MM. BARBU, BASTIANELLI, BUCHON, J. GARNIER, GRELIER, GUÉRIN, MARCHAND, MARQUET, MILLET, MORIN, PALUSSIÈRE, SARDA

Étaient excusés :

Mmes GACHET, PEREZ

MM. CASTAGLIOLA, DETERRE, FAUCOU, GOULEAU, LE LOCH, VIARD-GAUDIN

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du compte rendu du 11/01/2010
- 2 - Dotation aux départements et LP en heures d'enseignement pour 2009-2010
- 3 - Calendrier de paiement des heures complémentaires 2009-2010 pour les enseignants permanents et vacataires
- 4 - Informations sur l'auto-évaluation de l'IUT
- 5 - Compte de résultat définitif 2009
- 6 - Point sur les stages
- 7 - Questions diverses
 - service reprographie
 - Autorisation pour le recrutement des contractuels
 - Proposition de découpage « document unique »
 - Point sur les élections 2010

1 – Approbation du compte rendu du 11 janvier 2010

C. ROUEIRE signale une erreur de date pour le jury d'admission au DUT : il faut lire 6 juillet au lieu de 6 juin.

J. GRELIER demande si l'IUT a reçu la lettre de cadrage de la Présidence sur le quadriennal 2012 - 2015.

J-P. CITEAU indique qu'il a reçu cette lettre le 13 janvier (voir document sur l'Intranet IUT).

Ces modifications et compléments d'information étant apportés, le compte rendu du conseil de direction du 11 janvier est approuvé à l'unanimité.

2 – Dotation aux départements et LP en heures d'enseignement pour 2009-2010

C. ROUEIRE présente un document récapitulant le bilan des heures d'enseignement effectuées en 2008-2009 au titre du budget « Etat » avec en parallèle les prévisions 2008-2009 et les prévisions 2009-2010 (voir document sur l'Intranet de l'IUT).

Les prévisions 2009-2010 ont été effectuées par A. SARDA à partir des chiffres définis en 2008-2009 avec les chefs de département, et d'une évaluation de l'effet TP=TD pour les enseignants de statut universitaire (voir tableau récapitulatif sur l'Intranet de l'IUT).

P. CORMERAIS signale une erreur dans les prévisions 2008-2009 : le département GEII n'a pas réellement dépassé les prévisions de 400 H.

C. ROUEIRE transmettra la réclamation à A. SARDA pour rectification éventuelle.

Au global, le nombre total d'heures est de 57.741 H dont 1.888 H consécutives à l'effet TD=TP des enseignants de statut universitaire tel que défini par le conseil du 11 janvier 2010. En 2008-2009, ce volume était de 55.443 H avec un groupe de licence professionnelle en moins.

J-P. CITEAU informe le conseil d'une annonce du Président de l'Université lors de la conférence des directeurs sur la compensation par le Ministère de l'effet TP=TD au niveau de l'université, à hauteur de 1,5 M€ pour l'année universitaire en cours. Un reversement devrait être fait dans les composantes.

Quant au montant de la compensation à laquelle peut prétendre l'IUT, C. ROUEIRE rappelle l'enquête effectuée au mois de novembre sur une simulation des coûts en fonction des divers modes de calcul, en prenant comme référence l'année universitaire 2008-2009 :

- Celui retenu par Polytech', à savoir décompter cours et TD en priorité dans le service statutaire et compléter par des TP si nécessaire, augmenterait la charge de 600 TD.
- Si l'on comptabilisait la totalité des TP en TD, l'augmentation serait de 2500 TD.

A. L'ANTON signale que la licence CTE relevant de l'apprentissage ne devrait pas figurer dans ce tableau. Le document joint au compte rendu tient compte de cette remarque.

On peut signaler un volume d'heures complémentaires de 22.809 (dont 1.804 HTD correspondant à des décharges (statutaire, décharge pour recherche ou congés), sachant que les PPN ne sont pas respectés pour les DUT.

3 – Calendrier de paiement des heures complémentaires 2009-2010 pour les enseignants permanents et vacataires

C. ROUEIRE indique que depuis le 1^{er} janvier 2010, date du passage de l'Université de Nantes aux responsabilités et compétences élargies prévues par la loi LRU, la paie sera désormais gérée par la Présidence, avec la Trésorerie Générale de la Loire Atlantique comme payeur. L'une des conséquences est malheureusement l'allongement des délais, les dossiers devant parvenir à la Trésorerie Générale un mois avant la date du paiement : ce délai d'un mois s'ajoute au temps nécessaire au traitement des heures d'enseignement dans les départements de l'IUT, puis au bureau des moyens en enseignement de l'IUT et enfin à la Direction des ressources humaines de l'université.

Le 2^{ème} paiement des vacataires sera à priori bien effectué en mars pour les heures effectuées entre la semaine 45 et la semaine 3.

C. ROUEIRE propose un 3^{ème} paiement fin juin pour des heures effectuées entre la semaine 4 et la fin de semaine 14 : le retour au BME des états de services et fiches d'enseignement est prévu le 3 mai.

Pour les enseignants permanents, les services arrêtés fin de semaine 5 permettront de payer les premières heures complémentaires en avril : cela concerne peu d'enseignants puisqu'il faut avoir effectué son service statutaire respectivement de 192 ou 384 selon le statut universitaire ou secondaire.

Le 2^{ème} paiement sera effectué fin août avec une anticipation des signatures à la mi-juin.

Les reliquats éventuels seront liquidés fin octobre. Le paiement de ces heures apparaîtra désormais directement sur le bulletin de salaire mensuel.

4 – Informations sur l'auto-évaluation de l'IUT

Le Directeur dresse un bilan rapide de la réunion des chefs de service qui a eu lieu à ce sujet le 4 mars dernier.

Les I.U.T ne sont pas concernés par l'évaluation de l'AERES et restent soumis à l'auto-évaluation demandée par le ministère tous les 4 ans.

Un courrier du MESR, en date du 5 février, explique la méthodologie : il est complété par des notices explicatives sur la façon de renseigner les deux parties de l'enquête, un fichier sous Excel sur les indicateurs et un fichier sous WORD.

Le travail a été réparti entre les départements, les services centraux (service financier, service du personnel, BME, service général) et communs (CAIRRAT, Relations Internationales).

C. ROUEIRE a demandé l'aide de la DEVU pour les statistiques sur les étudiants (effectifs, origines de diplômes, boursiers, etc).

Calendrier de la procédure d'auto-évaluation

- Il est prévu une remontée des dossiers des départements pour le 17 mai. En effet, les indicateurs des départements sont à peu près les mêmes que ceux de l'IUT global, et les services centraux ont besoin des données des départements pour finaliser le dossier.
- L'examen d'un document provisoire est prévu le 7 juin en conseil de Direction.
- La validation par le CA de l'IUT est prévue le 21 juin.
- L'audit du CEVU et l'audit du CA de l'Université sont prévus pour les 24 juin et 5 juillet.
- La remontée des dossiers au ministère est fixée au 2 juillet, date impérative, même si toutes les instances délibératives ne se sont pas prononcées.

Le Directeur rappelle également le **calendrier prévisionnel pour les demandes d'habilitation et de réhabilitation des licences professionnelles** existantes pour septembre 2012 (même pour la LP Syrdes dont l'ouverture a été reportée en septembre 2010).

- Avril, juin 2010 : rédaction technique des dossiers d'habilitation selon les consignes et formulaires de la vague B (non disponibles aujourd'hui).
- Avis du conseil de Direction le 7 juin
- Examen des maquettes lors du CA de l'IUT du 21 juin
- Juin, septembre 2010 : examen des maquettes par les conseils de l'Université.
- 15 octobre : date limite probable de la remontée des maquettes à l'AERES et au ministère.

5 – Compte de résultat définitif 2009

Le compte de résultat 2009 fait apparaître un montant de recettes de 5 017 561,43 € dont 125 960,40€ de subventions d'investissement et un montant de dépenses de 4 832 467,91 € dont 767 772,37 € d'investissement, soit un solde de 185 093,52 € avant report 2008 et un solde de 283 372,96 € après report de 98 279,44 € (voir document sur l'Intranet IUT).

Les recettes de 5 017 561,43 € sont à comparer avec celles du budget prévisionnel 4 353 154 €, soit une augmentation de 482 407,43 €, le report 2008 de 98 279,44 € étant inclus.

Les recettes nouvelles, pour un total de 384 158 €, sont principalement :

- une augmentation de 13 000 € de taxe d'apprentissage par rapport au budget prévisionnel,
- une subvention complémentaire du MESR de 46 298 € au titre des bacheliers technologiques,
- 47 000 € de remboursement de charges patronales par le MESR,
- 126 246 € de plan de relance,
- 13 000 € supplémentaires pour l'AIP
- 359 101 € pour la formation continue
- 83 000 € pour le projet de recherche Usinae du laboratoire IRCCYN.

En revanche, une recette de 96 482 € attendue de Synervia pour le financement des projets « Nouvelles technologies de contrôle » 1 et 2 et du CRTTI n'a pu être effectuée en raison de difficultés sur la convention entre cet organisme et l'Université de Nantes.

Les dépenses de 4 832 467,91 € sont à comparer avec celles du budget prévisionnel 4 642 154 €, soit une augmentation de 190 313,91 €. La ligne heures complémentaires sur budget Etat a augmenté en raison d'un paiement d'heures aux vacataires au titre de 2009-2010 au mois de décembre, la ligne heures complémentaires formation continue en raison de formations nouvelles. Les autres charges sont inférieures au prévisionnel. Il faut ajouter des annulations de recettes sur exercice antérieur pour un montant de 97 469 €.

Si l'équilibre financier perdure, il serait possible d'augmenter les attributions aux départements, utilisables pour permettre une meilleure réalisation des PPN ou pour investir. Mais il faudra être très prudent, surtout si le service facturier est mis en place au niveau central, ce qui ne simplifiera pas le suivi des dépenses ni l'optimisation des recettes.

Un prochain conseil de direction pourrait s'interroger sur des règles de répartitions des soldes pour les années à venir (nouvelles entreprises versant de la taxe d'apprentissage, formation continue, contrats de professionnalisation, etc...).

Les reports sont quasiment automatiques pour la recherche contractuelle, mais en 2010 les autres soldes en crédits de fonctionnement ne seront plus reportables, ceux du CRTTI notamment.

Le report d'un montant total de 283 373 € sera mis à disposition selon la répartition suivante :

Report recherche contractuelle

OPERP :	117 973 €
IRCCYN :	57 609 €
Recherche CRTTI	28 056 €
AIP	3 966 €
CRTTI SGM	21 779 €
Report Formation continue	54 590 €

Cette somme de 54 590 € sera répartie entre le service formation continue et les départements en fonction des recettes des photocopiés 2009 et des recettes des contrats de professionnalisation après retenues des dépassements éventuels en heures complémentaires sur l'année 2008-2009 par rapport aux prévisions.

Départements	Recettes photocopiés	Recettes contrats Pro	mise à disposition recettes photocopiés	dépassement HC 2008-2009	HC converties en euros	Attributions
GEA	13 262 €	11 580 €	7 838 €	340 €	14 620 €	4 798 €
Informatique	7 068 €	- €	4 177 €		- €	4 177 €
GMP	7 937 €	15 065 €	4 691 €	160 €	6 880 €	12 875 €
SGM	6 678 €	14 519 €	- €		- €	14 519 €
GTE	6 042 €	- €	- €		- €	- €
GEII	7 638 €	3 048 €	4 514 €	400 €	17 200 €	- €
QLIO	6 574 €	- €	3 885 €		- €	3 885 €
Report FC						14 336 €
					Total	54 590 €

Le conseil de direction souhaite une clarification des reversements pour photocopiés, notamment à quoi sont utilisés les 40% non reversés aux départements.

Sont également prévus un reversement aux départements de 76 000 € au titre des actions ponctuelles de formation continue et un reversement de 24 022 € au titre du CFA, répartis comme suit :

Département QLIO :

- 6 410 € au titre du DUT QLIO par apprentissage
- 8 523 € au titre de la LP LOGIQUAL

Département SGM

- 5 250 € au titre de la LP CTE (plasturgie et matériaux composites)

Département GEII

- 3 839 € du DUT GEII par apprentissage

6 - Point sur les stages

J-P. CITEAU interroge les chefs de département sur l'état des retours de conventions de stages au jour du conseil.

J. GRELIER informe le conseil de l'organisation d'une journée d'information sur les stages pour les départements Informatique le vendredi 12 mars à l'IUT de Nantes.

Il n'a pas constaté de différences notables par rapport à l'an dernier quant au retour des conventions mais il s'interroge sur les obligations des départements vis-à-vis de leurs étudiants pour la recherche de stage.

La recherche d'un stage incombe aux étudiants, avec l'aide du réseau d'entreprises établi par le département.

GEA et SGM ne signalent pas de difficultés particulières.

GEII n'a pas les chiffres exacts, mais un nombre significatif d'étudiants en LP SEICOM n'auraient pas encore de stage.

GTE a constaté un léger recul dans les PME/PMI.

QLIO n'a pas de problèmes pour le stage de 1^{ère} année et a même plus d'offres que d'étudiants en 2^{ème} année.

Cette année est une année transitoire, avec des risques de contentieux. Il faudra clarifier nos conventions et notre position pour l'année prochaine.

J-P. CITEAU informe le conseil d'un courrier de la CPAM à l'Université de Nantes précisant que contrairement à ce qui est indiqué dans les conventions, les gratifications sont obligatoires pour les stages à l'étranger.

7– Questions diverses

Service reprographie

Le service du site de la Fleuriaye étant à l'étroit dans son local actuel, il est prévu sa réinstallation à l'emplacement des machines à café dans le forum.

Quant au site Joffre, le local n'est plus aux normes en matière de sécurité et nécessite des travaux importants sur le budget de l'IUT. Il est envisagé de réduire le service sur le site et d'installer un copieur dans le local proche de l'accueil pour les tirages de petit volume, les gros volumes seraient assurés par le service de La Fleuriaye. Quant aux personnels, on pourrait envisager un temps plein à La Fleuriaye et un ½ temps à Joffre.

Les utilisateurs du site Fleuriaye émettent un avis très réservé : en effet, les délais avec le personnel actuel à 80% sont déjà trop longs, ce qui entraîne une utilisation importante des copieurs de départements et donc un surcoût pour l'établissement. Ils évoquent également des ruptures de stock de papier.

Quant aux départements du site Joffre, ils ne sont pas prêts à accepter une baisse de qualité du service reprographie.

Autorisation pour le recrutement des contractuels

Depuis le passage aux RCE de l'Université au 1^{er} janvier, les composantes régies par l'article 713-9 du code de l'Education ne peuvent plus recruter de contractuels sans accord préalable de la DRH de l'université : une procédure a été mise en place en ce sens sur Internet. On peut craindre un allongement des délais, même si la DRH se veut rassurante.

Recrutement sur le poste de C. ROUEIRE, procédure spécifique de poste à responsabilité particulière : une commission de recrutement a auditionné les 5 candidats et établi une liste de 3 personnes. M. Valentin CLAUDEL a été classé 1^{er}, il accepterait le poste.

Ordre de mission à l'étranger : le président LECOINTE a fait savoir qu'il refusera désormais de signer les ordres de mission à l'étranger à posteriori.

Point sur les élections en cours

- 2^{ème} tour des élections des représentants du personnel au comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTPU) : le scrutin est organisé au niveau national, uniquement par correspondance à partir du 19 mars. Le matériel de vote sera adressé par courrier interne à tous les enseignants concernés, la date limite de réponse, par voie postale uniquement, étant fixée au 13 avril.

- 2^{ème} tour des élections en vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à siéger au comité technique paritaire ministériel de l'Enseignement Supérieur (CTPMESR) : le scrutin aura lieu le 6 mai 2010. Les personnels du site Joffre votent en salle du conseil et ceux du site de la Fleuriaye à Polytech'. Ne sont pas électeurs les personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire et les personnels ITRF.
- Élections des représentants des étudiants aux conseils de l'Université, les 9 et 10 mars.

Calendrier universitaire 2010 - 2011

- Rentrée des départements : du 02 au 10/09/2010 selon les formations
- Jury « balai » : 16 septembre à 8h30 sur le site de la Fleuriaye
- Vacances de TOUSSAINT : du samedi 23/10 au mardi 02/11/2010 au matin
- Vacances de NOEL : du samedi 18/12 ou 03/01/2011 au matin
Fermeture de l'IUT à partir du 22/12.
- Fin des semestres S1 et S3 : 21 janvier 2011
- Jurys S1 et S3 : 10 février 2011
- Journée « Portes Ouvertes » 19 février 2011 (proposition et non décision de la Présidence)
- Vacances d'HIVER : du samedi 26/02 au lundi 14/03/2011 au matin
- Vacances de PRINTEMPS : du samedi 23/04 au lundi 09/05/2011 au matin
- Jury d'admission DUT : 06 juillet 2011
- Exposition Projets industriels : 24 juin 2011

Le prochain Conseil de Direction aura lieu le 26 avril 2010 sur le site de la Fleuriaye.